

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 21 novembre 2024 fixant le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels (session 2025)

NOR : FPTC2430664A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 21 novembre 2024, le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels, session 2025, est de 6.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de l'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels (session 2025) restent inchangées.